



LES LUNDIS DE LA COLERE CHEZ FIDELIA !



APPEL A LA GREVE POUR NOTRE DROIT AU REPOS !

La CGT FIDELIA appelle les salarié.es de Fidelia à faire grève le mardi 15 juillet (tout ou partie de la journée) puis tous les lundis suivants jusqu'à mi-septembre.

Depuis le début de l'année 2025, la direction a décidé de dégrader nos conditions de travail :

- En restreignant fortement les possibilités de pose de jours de CET (Compte Epargne Temps) pour convenance personnelle.
- En lançant des appels à heures supplémentaires en juillet et août qui bloquent la pose de congés.

Depuis janvier 2025, la CGT se bat pour faire respecter le droit au CET pour convenance personnelle.

- Nous avons saisi l'inspection du travail qui a obligé la direction à se conformer à la réglementation sur les modalités de pose des CET (pas d'obligation de solder ses CP avant de poser des CET et aucune obligation d'en justifier la raison).
- Nous sommes intervenus à de multiples reprises en instances
- Nous avons lancé une pétition qui a recueilli de nombreuses signatures
- Nous avons révoqué le sujet le 1^{er} juillet dernier lors d'une réunion avec Jacques Feytis et Pascale Périllat

La CGT a épuisé toutes les voies de concertation et de négociations possibles et se retrouve face à un mur d'intransigeance et de mépris.

Le métier de chargé d'assistance est contraignant et nous avons besoin de souffler. Nous voulons que soient respectés notre droit au repos et notre droit à passer du temps avec nos proches et notre famille.

Nos revendications sont les suivantes



- Retour aux règles antérieures de pose des CET, c'est à dire pose des demandes sans limitation dans l'outil Lifebox et accord sur la base du prévisionnel de congés.
- Augmentation du nombre de places de congés au prévisionnel, pour permettre aux salariés de pouvoir poser des congés et CET. La CGT dénonce de longue date sa sous-évaluation.
- Fin du blocage de la pose des congés pendant les périodes d'appel à heures supplémentaires et complémentaires.

La CGT reste bien évidemment ouverte à toute volonté de négociation de la part de la direction.

COMMENT FAIRE GREVE OU TELEGREVE ?

Vous pouvez vous mettre en grève tout ou partie de la journée. Dans ce cas, vous devez déclarer votre temps de grève sur l'outil LIFEBOX avant ou après la grève. Si vous le souhaitez, vous pouvez en informer votre responsable.

Etape 2 - Comment déclarer ma grève ? :

Depuis Lifebox :

Accéder à la page « Saisir une absence », sélectionner : « Absence diverses » puis raison « Grève ».

Sélectionner:

« J » pour déclarer une journée complète

via la saisie du jour de grève.

« D » pour déclarer un temps de grève en heure

(1 heure minimum) en saisissant l'heure de

début puis de fin de grève.



Facebook : **CGT Fidélia Assistance**
 Instagram : **#lacgtfidelia**
 Je souhaite rejoindre la CGT FIDELIA :
cgtfidelia@fidelia-assistance.fr

